



Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Présents - Zijn aanwezig :

Mme mevr. TEMMERMAN, Présidente; Voorzitster; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. NAGY, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. EL BAKRI, M. dhr. BAUWENS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Motion commune déposée par M. Mohamed OURIAGHLI (PS), Mme Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), Mme Lotte STOOFS (Ecolo-Groen) et Mme Marie NAGY (DéFI).

Motion concernant la collecte unique du sac poubelle blanc

Vu l'Ordonnance du 19 juillet 1990 portant sur la création de l'Agence Régionale pour la Propreté;

Vu l'Ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets;

Vu le Règlement du 19 décembre 2008 relatif à l'enlèvement par collecte des immondices;

Vu l'obligation du sac-poubelle bleu élargi à partir du 15 mai 2023;

Vu l'obligation du sac-poubelle orange pour les déchets organiques à partir du 15 mai 2023;

Vu la décision de la Région bruxelloise d'introduire une réforme des collectes à partir du 15 mai 2023;

Considérant que cette réforme s'appliquera progressivement, et que la fréquence de collecte des sacs blancs sera réduite à un jour par semaine à partir du 15/05/2023 pour les communes de Auderghem, Berchem- Sainte-Agathe, Bruxelles Ville (pour une partie de son territoire), Evere, Ganshoren, Jette, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre;

Considérant que la Ville de Bruxelles a marqué son accord pour appliquer la collecte unique du sac blanc dans les quartiers de Haren, Neder-Over-Heembeek et Laeken De Wand;

Considérant que la réforme sera progressivement élargie après cette première phase et sera d'application dans les 19 communes bruxelloises à terme;

Considérant l'avis du 20/07/2022 de la Ville de Bruxelles sur le plan de propreté urbain « Clean.brussels »;

Considérant que les communes ont dans leurs compétences d'assurer et de rétablir la propreté publique;

Considérant que la Ville souhaite encourager les initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes présentes sur le territoire de la Ville;

Considérant que la présence des sacs en rue impacte fortement la propreté publique et le bien-être des citoyens;

Considérant qu'il y a lieu de limiter la présence de poubelles éventrées par les animaux (pies, renards,...);

Considérant l'avis de la Ville du 10/11/2022 sur l'introduction de collectes nocturnes;

Considérant que 500.000 tonnes de déchets non-triés et incinérés en 2021 par la Région bruxelloise sont sources de

production de CO2;

Considérant que 40% des déchets jetés dans le sac blanc sont des déchets organiques et que de facto la quantité de volume de déchets dans le sac blanc va fortement diminuer;

Considérant que les déchets organiques récoltés grâce au sac orange seront revalorisés via la biométhanisation;

Considérant que réduire la fréquence de la collecte des sacs blancs est une conséquence logique à l'introduction du tri des déchets organiques;

Considérant que les immeubles à appartements équipés d'un local poubelle ne sont pas touchés par la réforme mais pourront disposer de grands conteneurs oranges de 240 litres s'ils le souhaitent;

Considérant que la Ville de Bruxelles met en place un réseau de composts de quartier pour permettre aux habitants d'alléger leur sac orange;

Considérant que la Ville de Bruxelles offre des primes pour l'achat de vermicomposteurs permettant aux habitants d'alléger leur sac orange;

Considérant que la Région ainsi que les communes distribuent des petits conteneurs oranges aux habitants;

Considérant que des contenants adaptés aux petits logements sont en cours de développement;

Considérant les objectifs fixés par le Collège dans le cadre du Plan Climat afin de réduire de 30% les déchets acheminés vers l'incinérateur;

Considérant qu'une réduction de la fréquence de collecte des sacs blancs réduira le nombre de km parcourus lors des collectes et par conséquent diminuera l'impact écologique de la collecte des déchets ménagers;

Considérant que l'Agence Régionale de la Propreté organisera des campagnes d'information et de sensibilisation, que des guides de tri et des ateliers de sensibilisation seront proposés avec une attention particulière pour les petits logements;

Le Conseil communal demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par 35 voix contre 3 de :

- Regrouper la collecte des différents sacs le même jour afin de limiter la présence des sacs en rue à une fois par semaine;
- Optimiser le système de collectes de déchets ménagers en fonction des caractères urbanistiques, patrimoniaux, fonctionnels des quartiers et densité de population;
- Prévoir une évaluation précise de la réforme dans un délai raisonnable, en prenant en considération le possible retour à deux collectes des sacs blancs par semaine si cela s'avère pertinent;
- Améliorer le fonctionnement de l'Agence Régionale pour la Propreté afin de garantir des collectes à temps, le nettoyage des voiries régionales et supra-communales ainsi que l'évacuation des dépôts sauvages;
- Assurer la collecte de l'ensemble des déchets présents sur leurs tournées, y compris les petits encombrants;
- De développer un plan ambitieux et accélérer l'aménagement de conteneurs (enterrés/enfouis) à déchets (verre, tout venant, PMD), cartons, organiques);
- Développer les sites de compostages collectifs.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande au Collège des Bourgmestres et Echevins de :

- Mener une campagne d'information, de prévention et de sensibilisation via tous les canaux de communication (Brusseleir, réseaux sociaux, ...) de la Ville;
- Charger le service de la Propreté publique de distribuer les petits conteneurs oranges aux citoyens;
- Poursuivre l'installation de composts collectifs dans tous les quartiers;
- Promouvoir le principe du Zéro déchet et d'économie circulaire.

(s) M. Mohamed OURIAGHLI (PS), Mme Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), Mme Lotte STOOPS (Ecolo-Groen) et Mme Marie NAGY (DéFI)

Ainsi délibéré en séance du 24/04/2023

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

La Présidente,
De Voorzitster,
Liesbet Temmerman (s)

Annexes:



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de
Bruxelles - séance du lundi 24 avril 2023
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel -
Zitting van maandag 24 april 2023
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

Mme mevr. TEMMERMAN, Présidente; Voorzitster; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. NAGY, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. EL BAKRI, M. dhr. BAUWENS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

129 (152) Secrétaire - - Assemblées & Gouvernance - (2522023)

(152) Secretaris - - Vergaderingen & Bestuur - (2522023)

Motion commune déposée par M. Mohamed OURIAGHLI (PS), Mme Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), Mme Lotte STOOFS (Ecolo-Groen) et Mme Marie NAGY (DéFI).

Proposition de motion concernant la collecte unique du sac poubelle blanc.

Gezamenlijke motie neergelegd door dhr. Mohamed OURIAGHLI (PS), mevr. Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), mevr. Lotte STOOFS (Ecolo-Groen) en mevr. Marie NAGY (DéFI).

Voorstel van motie over de eenmalige inzameling van de witte vuilniszak.

Entendu l'exposé de la motion, l'exposé des amendements par MM. BAUWENS et WEYTSMAN, les interventions de divers membres du Conseil et la réponse du Collège.- L'amendement de M. BAUWENS obtient 38 voix.- L'amendement de M. WEYTSMAN obtient 36 voix, il y a 2 abstentions.- Par conséquent, ils sont adoptés.- La proposition de motion amendée obtient 35 voix contre 3.- Par conséquent, elle est adoptée.- Le Conseil prend l'arrêté y relatif.

Gehoord de uiteenzetting van de motie, de uiteenzetting van de amendementen door dhrn. BAUWENS en WEYTSMAN, de tussenkomsten van verschillende raadsleden en het antwoord van het College.- Het amendement van dhr. BAUWENS behaalt 38 stemmen.- Het amendement van dhr. WEYTSMAN behaalt 36 stemmen bij 2 onthoudingen.- Bijgevolg zijn de amendementen aangenomen.- Het gewijzigde voorstel van motie behaalt 35 stemmen tegen 3.- Bijgevolg is het aangenomen.- De Raad neemt het desbetreffende besluit.

Ainsi délibéré en séance du lundi 24 avril 2023
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 24 april 2023

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

La Présidente,
De Voorzitster,
Liesbet Temmerman (s)

